

FICHE RENSEIGNEMENTS et d'INSCRIPTION

Pâques 2026

Important !!! Les feuilles d'inscriptions sont à retourner pour le 30 mars 2026, pour un souci d'organisation, à la mairie de Vigneulles, aux horaires d'ouverture.

L'inscription ne sera effective qu'après réception du dossier complet.

Enfants

NOM :

Prénom :

Né(e) le

Famille

	Parent de(s) enfant(s)	Parent de(s) enfants(s)
Nom - Prénom		
Adresse Cocher l'adresse où l'enfant réside		
Tel domicile		
Tel portable		
Tel professionnel		
Profession		
E-mail		
Autorité parentale	Oui Non	Oui Non

Situation familiale des parents de(s) enfant(s) concerné : ☐ Marié/ ☐ divorcé/ ☐ séparé/ ☐ veuf (ve)/ ☐ célibataire/ ☐ vie maritale

Assurance

Compagnie :

N° de police :

Autorisations	Autorisations	Valeurs
Autorisation de baignade	Oui	Non
Sait nager	Oui	Non
Autorisation d'hospitalisation	Oui	Non
Autorisation de partir seul de l'accueil de loisirs	Oui	Non
Utilisation de l'image		
Dans la presse :	Oui	Non
Pour des activités manuelles	Oui	Non
Pour le site internet et /ou publication de la mairie	Oui	Non
Participer aux activités et sorties organisées par la mairie	Oui	Non
Voyager (si nécessaire)		
- Voiture individuelle	Oui	Non
- Par moyen de transport collectif	Oui	Non

Personnes autorisées à venir chercher l'(es) enfant(s) :

Père ☐

Mère ☐

Autres (nom, prénom, tel, lien avec l'enfant)

-

-

Personnes à contacter en cas d'urgence :

Père ☐

Mère ☐

Autres (Nom, prénom, tel, lien avec l'enfant)

-



Afin d'inscrire vos enfants aux activités souhaitées, pourriez-vous remplir ce tableau :

Tranche d'imposition : ☐ 1^{ère} tranche compris entre 0 et 900
☐ 2^{ème} tranche compris entre 901 et 1650
☐ 3^{ème} tranche compris entre 1651 et plus

Tarifs suivant la tranche d'imposition (ligne 14 – impôt sur le revenu soumis au barème)

Pour les familles des communes participantes, le tarif à entourer est celui des habitants hors commune de Vigneulles. On déduira ensuite la participation de votre commune.

Non - Prénom de l'enfant :							
Nom et adresse des parents :							
	Tarif habitants de <u>la</u> <u>commune de</u> <u>Vigneulles</u>			Tarif habitants <u>hors</u> <u>commune de</u> <u>Vigneulles</u>			Total
Tranche d'imposition	1 ^{ère}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	1 ^{ère}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	
Accueil de loisirs en journée : 5 j	64 €	65 €	66 €	77 €	78 €	79 €	
Accueil de loisirs en $\frac{1}{2}$ journée : 5 $\frac{1}{2}$ j	38 €	39 €	40 €	51 €	52 €	53 €	
Stage cirque : 5 J	50€	51 €	52€	65 €	66 €	67 €	
Pré - accueil	10 €						
Pré - accueil	10 €						
CAF							
Commune participante *							
TOTAL A REGLER							€.

* Les Communes participantes : Lamorville, Nonsard, Buxières, St Maurice, Chaillon, Valbois, Jonville en Woèvre, Broussey-Raulecourt, Beney, Heudicourt plafonné a 100 € par enfant et par an.

Je soussigné(e).....autorise les responsables de l'accueil de Loisirs à présenter mon (mes) enfant(s) à un médecin en cas de soins à donner d'urgence et si nécessaire sous anesthésie.

Je m'engage à rembourser les frais médicaux, chirurgicaux et pharmaceutiques éventuels.

Si cela est possible, je souhaite la consultation du docteur (nom, adresse, tel) :

Je reconnais avoir été informé que cette inscription ne sera pas prise en compte si je ne suis pas à jour des règlements précédents.

Toute semaine entamée est due sauf si l'enfant est malade, obligation de fournir un certificat médical.

Si exceptionnellement, mon (mes) enfant(s) devait quitter l'accueil de loisirs avant la fin, je m'engage à fournir une décharge auprès de la personne responsable.

Je déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche.

Les informations à caractère personnel recueillies par le maire de Vigneulles les Hattonchâtel font l'objet d'un traitement informatisé destiné à la gestion de l'accueil de loisirs. Elles seront conservées le temps nécessaire à leur utilisation.

Conformément à la réglementation sur la protection des données personnelles, vous pouvez disposer d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement de celles - ci (dans le respect du cadre légal), en contactant le responsable des traitements M. ZINGERLE, maire de Vigneulles les Hattonchâtel.

A....., Le.....

Signature des parents